



Traité Mena'hot

Michna 7 - Chapitre 11

שְׁנֵי שְׁלֶחֶנוֹת הָיוּ בְּאוֹלָם מִבְּפָנִים,
עַל פֶּתַח הַבַּיִת,
אֶחָד שֶׁל שֵׁשׁ,
וְאֶחָד שֶׁל זָהָב.
עַל שֶׁל שֵׁשׁ נֹתְנִים לֶחֶם הַפָּנִים בְּכִנְיֻסָּתוֹ,
וְעַל שֶׁל זָהָב בִּיצִיאָתוֹ,
שֶׁמַּעֲלִין בְּקֹדֶשׁ וְלֹא מוֹרִידִין;
וְאֶחָד שֶׁל זָהָב מִבְּפָנִים,
שֶׁעָלִיו לֶחֶם הַפָּנִים תָּמִיד.
אַרְבָּעָה כֹּהֲנִים נִכְנָסִין,
שְׁנֵים – בְּיָדָם שְׁנֵי סִדְרִים,
וְשְׁנֵים – בְּיָדָם שְׁנֵי בְּזִיכִין;
וְאַרְבָּעָה מְקַדִּימִין לַפְּנִיָּהִם,
שְׁנֵים – לְטַל שְׁנֵי סִדְרִים,
וְשְׁנֵים – לְטַל שְׁנֵי בְּזִיכִים.
הַמְּכַנִּיסִים עֹמְדִים בְּצָפוֹן, וְהַפְּנִיָּהִם לְדָרוֹם;
הַמוֹצִיאִין עֹמְדִים בְּדָרוֹם, וְהַפְּנִיָּהִם לְצָפוֹן;
אֵלּוּ מוֹשְׁכִין וְאֵלּוּ מְנִיחִין,
וְטַפְחוֹ שֶׁל זֶה כְּנֶגֶד טַפְחוֹ שֶׁל זֶה,
שֶׁנֶּאֱמַר (שְׁמוֹת כה, ל):
"לִפְנֵי תָמִיד".
רַבִּי יוֹסִי אוֹמֵר:
אֶפְלוּ אֵלּוּ נוֹטְלִין וְאֵלּוּ מְנִיחִין,
אֲףִי זֹה הֵיטָה תָּמִיד.
יֵצְאוּ וְנִתְּנוּ עַל הַשְּׁלֶחַן שֶׁל זָהָב שֶׁהִיא בְּאוֹלָם.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



הַקָּטִירוֹ הַבְּזִיכִין,
וְהַחֲלוֹת מִתְחַלְקוֹת לַכֹּהֲנִים.
חָל יוֹם הַכַּפּוּרִים לְהִיּוֹת בְּשַׁבָּת,
הַחֲלוֹת מִתְחַלְקוֹת לְעָרֵב.
חָל לְהִיּוֹת עָרֵב שַׁבָּת,
שְׁעִיר שֶׁל יוֹם הַכַּפּוּרִים נֶאֱכָל לְעָרֵב;
הַבְּבָלִיִּים אוֹכְלִין אוֹתוֹ כְּשֶׁהוּא חַי,
מִפְּנֵי שֶׁדַּעַתָּן יָפָה:

Il y avait deux tables dans le vestibule, à l'intérieur[du vestibule, à côté]de l'entrée du Temple,[c'est-à-dire à côté de l'entrée du sanctuaire]. L'une[était]en marbre et l'autre en or. Sur[la table]de marbre,[les Kohanim]déposaient les pains de proposition[nouveaux, cuits], avant leur entrée[dans le sanctuaire, afin que les pains puissent refroidir un peu à cause de la chaleur du four et ne se gâtent pas]. Et[lorsque les vieux pains de proposition sont retirés de la table des pains de proposition, ils sont placés]sur[la table]d'or à leur sortie[du sanctuaire, où ils restent jusqu'à ce que l'encens soit brûlé sur l'autel. La raison pour laquelle les pains de proposition sont placés sur une table d'or lorsqu'ils sont retirés, plutôt que sur une table de marbre ou d'argent], est que l'on s'élève[à un niveau supérieur]en[matière de]sainteté et que l'on ne se dégrade pas.[Comme ils sont placés sur la table des pains de proposition en or toute la semaine, ils ne peuvent pas être déclassés en une table de marbre ou d'argent lorsqu'ils sont retirés]. Il[y avait]une[Table]d'or dans[le sanctuaire], sur laquelle se trouvait toujours le pain de proposition. La[Michna décrit la manière dont on s'assure que le pain de proposition est constamment sur la Table :]Et quatre Kohanim entrent, deux[avec les]deux dispositions[du nouveau pain de proposition]dans leurs mains et deux[avec les]deux coupes[d'encens]dans leurs mains. Et quatre[Kohanim les]précèdent,[entrant dans le sanctuaire]avant eux, deux pour prendre les deux dispositions[du vieux pain de proposition de la Table], et deux pour prendre les deux coupes[d'encens]. Ceux qui apportent[le nouveau pain de proposition]dans[le sanctuaire]se tiennent au nord et leurs visages sont tournés vers le sud, et ceux qui enlèvent[le vieux pain de proposition]se tiennent au sud et leurs visages sont tournés vers le nord. Ces[Kohanim]tirent[de la Table les vieux pains de proposition]et placent[les nouveaux pains de proposition sur la Table], et pour[chaque]paume de ce[vieux pain de proposition qui est retiré de la Table], une paume de ce[nouveau pain de proposition est placée sur la Table, de sorte que la Table ne manque jamais de pains]comme il est dit :[« Et tu placeras sur la Table du pain de proposition]devant Moi en permanence »(Chemot25,30). Rabbi Yossé dit : Même si ces [Kohanim devaient]retirer[complètement le pain de proposition de la Table], et[seulement après], ils[devaient]placer[le nouveau pain de proposition sur la Table], cela aussi[remplirait l'exigence selon laquelle le pain de proposition]doit toujours[être sur la Table. Il n'est pas nécessaire d'assurer la présence ininterrompue du pain de proposition sur la Table, tant qu'il ne reste pas une seule nuit sans pain de proposition dessus. La Michna décrit la manière dont le pain de proposition est distribué : Les Kohanim qui portaient les vieux pains de proposition]sortirent[du sanctuaire]et les déposèrent sur la table d'or qui se trouvait dans le hall d'entrée. Les Kohanim brûlèrent[ensuite sur l'autel]l'[encens qui était dans les]coupes. Et les pains furent[ensuite]distribués aux Kohanim.[Cela se passait le jour du Chabbat, le jour où la garde de Kohanim qui servait au Temple la semaine précédente était remplacée par la garde de Kohanim qui servirait la semaine suivante. Les pains de proposition étaient distribués aux Kohanim des deux gardes]. Si Yom Kippour tombe le jour du Chabbat, les pains étaient distribués le soir,[à la fin du jeûne, car ils ne pouvaient pas être consommés pendant la journée. Si Yom Kippour]tombe le vendredi,[c'est-à-dire lorsque le jour saint commence le jeudi soir], le[sacrifice expiatoire du bouc]de Yom Kippour est mangé[par les Kohanim]le soir,[c'est-à-dire le vendredi soir, car il ne peut être consommé que le jour où il est sacrifié ou pendant la nuit suivante, jusqu'à minuit]. Et[comme il n'y a aucune possibilité de cuire la viande, comme on ne peut pas la cuisiner le jour de Yom Kippour ou le jour de Chabbat], les Babyloniens,[c'est-à-dire les Kohanim qui avaient émigré de Babylone], la mangent crue, du[fait]qu'ils sont larges d'esprit[en ce qui concerne leur nourriture, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas difficiles et mangent de la viande même lorsqu'elle n'est pas cuite].



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions